

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

Représentés: Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

Présents non votants : Luc GUIRAUD

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: fixation des tarifs pour les animations touristiques

Dans le cadre d'animations touristiques (visites guidées, éductours, animations sur sites, balades accompagnées...) mises en œuvre dans le cadre de nos missions, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recours à l'intervention ponctuelle de guides, d'animateurs, de conférenciers, d'experts, d'artistes...

Je vous propose d'appliquer les tarifs forfaitaires suivants (coût en TTC) :

Pour les visites touristiques accompagnées :

- Conception d'une visite guidée (texte fourni) : 120 €
- Visite demi-journée : 180 €
- Visite journée complète : 260 €
- En complément et en fonction des recherches à effectuer en vue de la préparation des interventions, il sera attribué 10 € de l'heure.
- Remboursement, à hauteur de 0,30 € du km, pour des frais de déplacement supérieur à 50 km, et défraiement, à hauteur de 100 € par nuitée, uniquement sur justificatifs.

Pour une animation culturelle et artistique dans le réseau des cafés de Pays® :

- Intervention pour une animation culturelle et artistique : 500 €
- Remboursement, à hauteur de 0,30 € du km, pour des frais de déplacement supérieur à 50 km, et défraiement, à hauteur de 100 € par nuitée, uniquement sur justificatifs.

Pour les autres prestations d'animations touristiques :

- Sur une thématique générale, réalisée par un intervenant spécialiste de la question : 300€ (texte fourni en amont).
- Prestation spécifique précise à la demande du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur une thématique du territoire 400 € (texte fourni en amont).
- Intervention à la demande du service : 150 €.
- Remboursement, à hauteur de 0,30 € du km, pour des frais de déplacement supérieur à 50 km, et défraiement, à hauteur de 100 € par nuitée, uniquement sur justificatifs

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces tarifications forfaitaires, et en cas d'avis favorable, l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur ces tarifications forfaitaires, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

